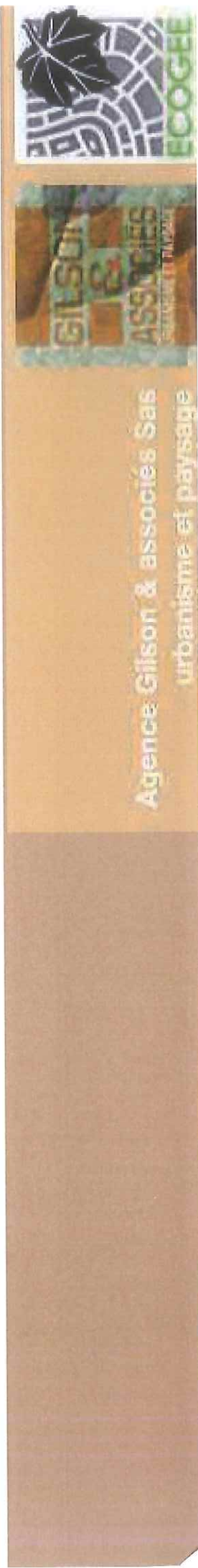




Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Val de Bouzanne

Atelier 4 : Services et équipements



Problématique

Quelle offre d'équipements et de services sur le territoire ?

Comparaison avec les territoires voisins

Gamme d'équipements Insee

Gamme de proximité

La gamme dite « de proximité » regroupe des services qui sont présents dans le plus grand nombre de communes. Elle se concentre sur seulement 27 services différents, mais aux implantations nombreuses (1,7 million de points d'accès). Y figurent par exemple les artisans du bâtiment, les boulangeries, les médecins généralistes, les terrains de grands jeux...

Exemple :

Bureau de poste, maçon, menuisier, plombier, coiffure, restaurant, agence immobilière, épicerie, boulangerie, boucherie, fleuriste, école élémentaire, médecin, infirmier, pharmacie, taxis, boulodrome, tennis, terrain de sport, salle de sport ...

Gamme intermédiaire

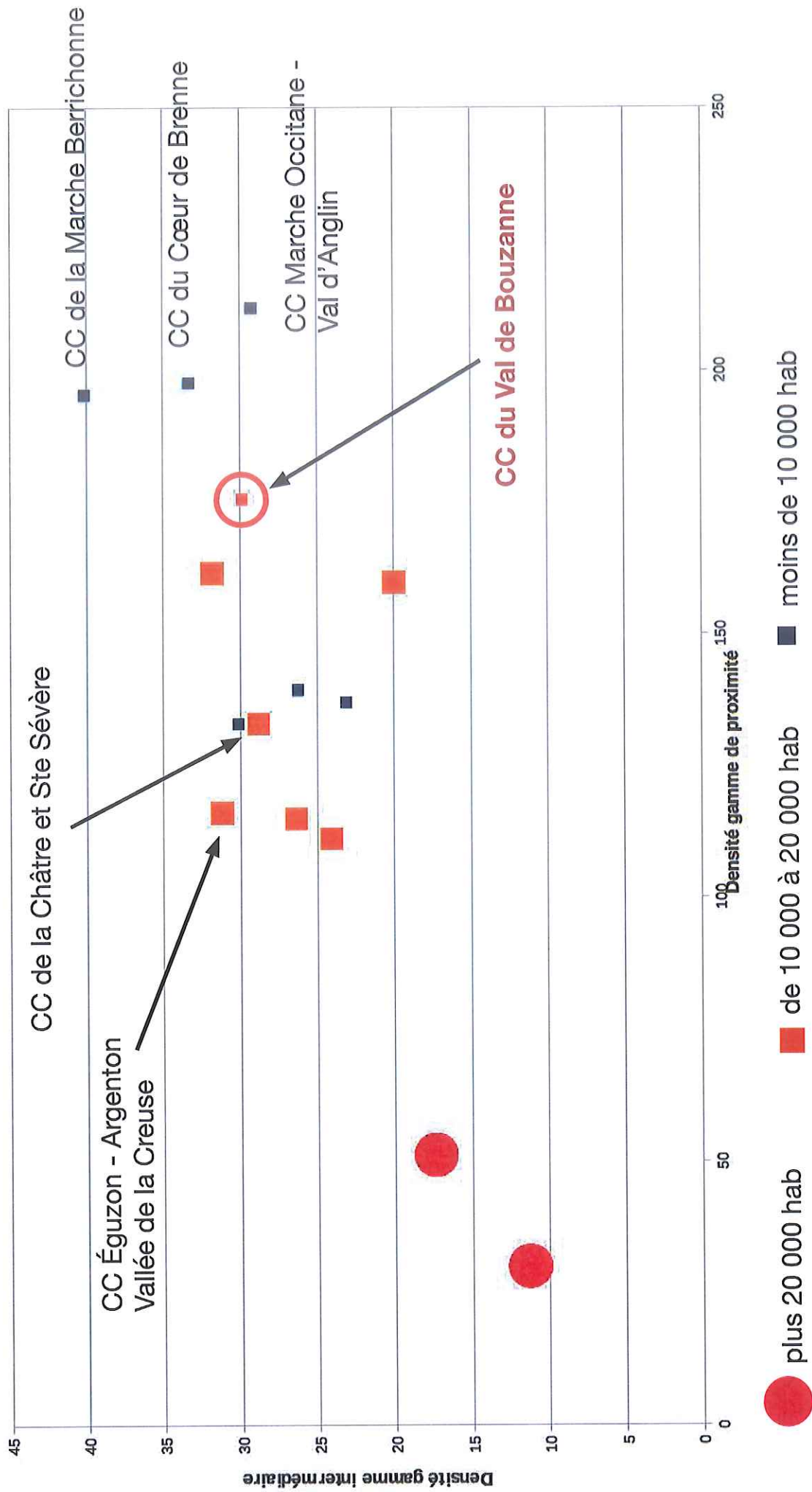
Les services des gammes « intermédiaire » et « supérieure » sont présents dans un moins grand nombre de communes. Ils comprennent, par exemple, pour la gamme intermédiaire, les banques, les laboratoires d'analyses médicales ou les piscines ouvertes au public et, pour la gamme supérieure, des commerces tels que les poissonneries ou les hypermarchés, les services d'urgences médicales ou les cinémas. Ils sont plus rarement implantés et plus souvent situés dans les principales villes que les services de la gamme de proximité. Enfin, 58 services ne figurent pas dans les gammes. Ils sont beaucoup plus rares ou ne sont pas destinés en premier lieu aux habitants permanents des territoires, comme, par exemple, les hôtels.

Exemple :

Police, gendarmerie, banque, supermarché, librairie, magasin de vêtements, équipements du foyer, électroménager, articles de sports, quincaillerie, station service, école maternelle, collège, psychologue, laboratoire d'analyses médicales, bassin de natation ...

Densité par intercommunalité

Densité d'équipements pour 10 000 habitants



Pourquoi ?

Pourquoi une densité plus élevée sur les communautés de communes suivantes ?

- Cdc de la Marche Berrichonne
- Cdc du Coeur de Brenne
- Cdc Marche Occitane - Val d'Anglin

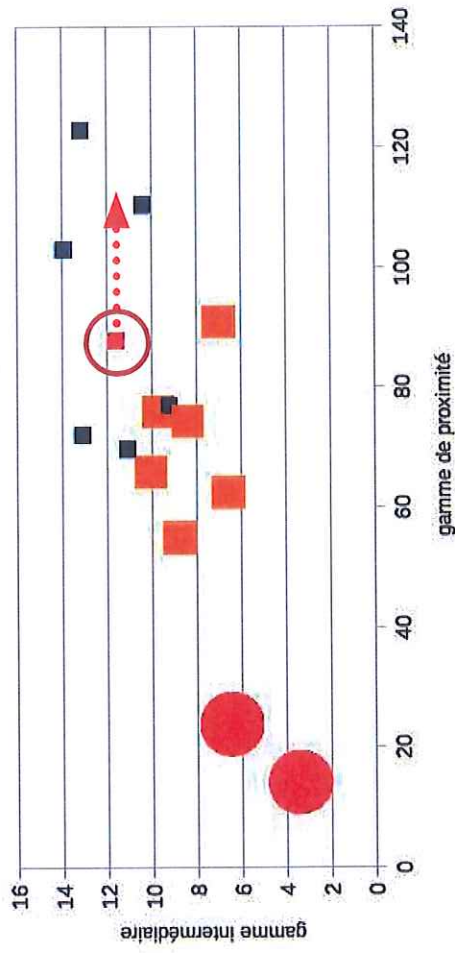
Plutôt une offre supérieure (même niveau de population par rapport aux autres CdC).

Pourquoi une offre supérieure ?

Si tel est le cas, la qualité de vie en est-elle améliorée ?

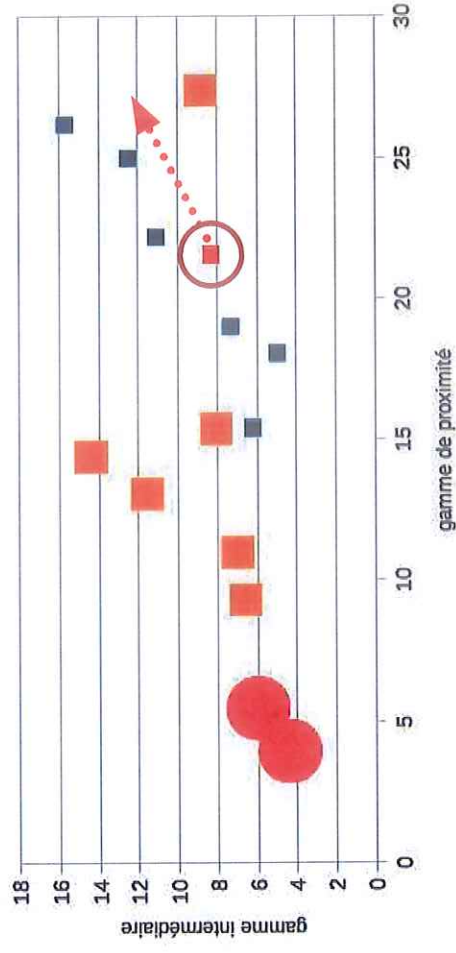
Détails par types

Services aux particuliers



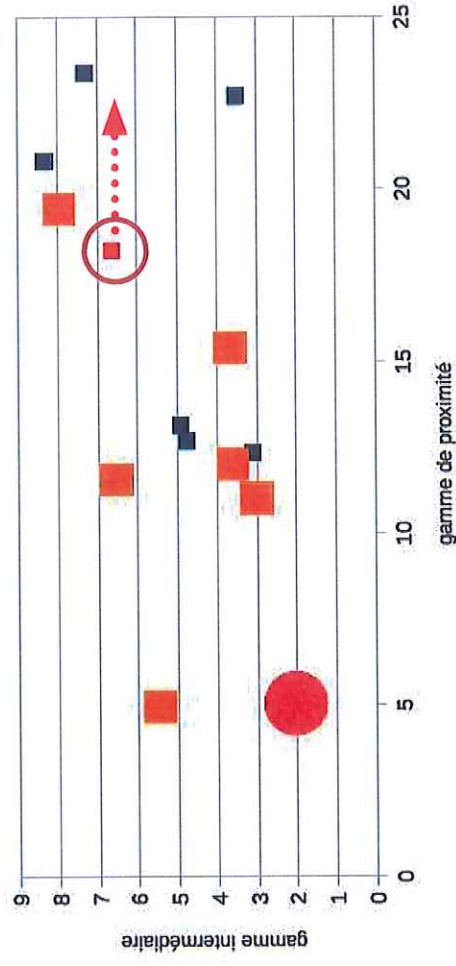
Renforcer le maillage d'artisans sur le territoire ?

Commerces



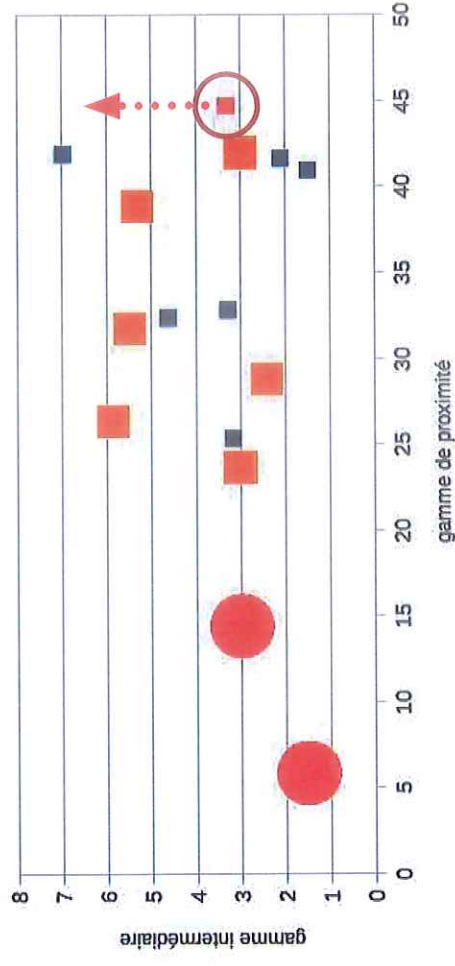
Soutenir le développement du tissu commercial ?

Santé



Renforcer le maillage de professionnels de santé ?

Sport, loisirs et culture



Vers un projet structurants en la matières ?

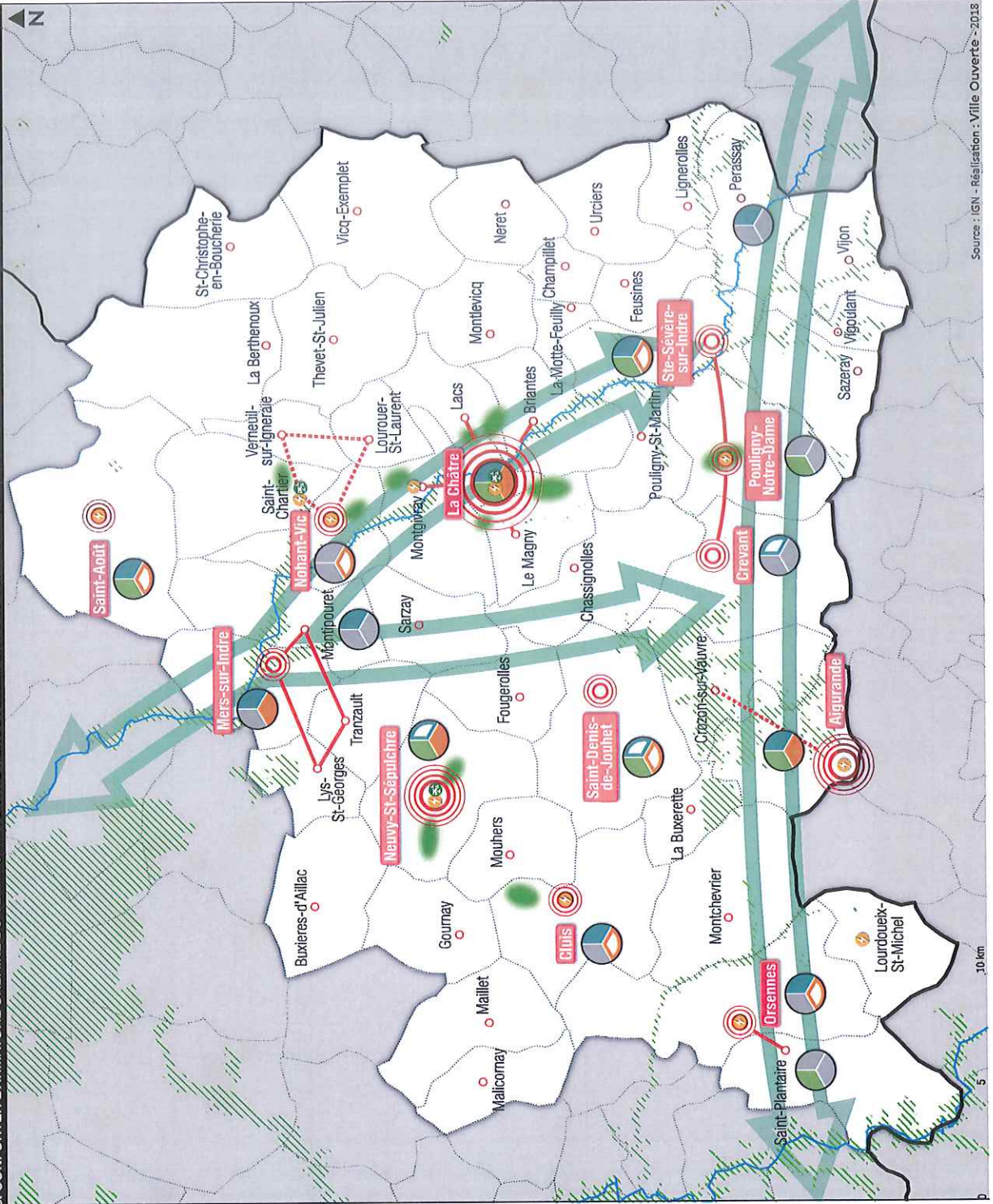
Quid des polarités du territoire ?

Qu'en dit le Scot ?

AXE 3. CONFORTER L'ARMATURE URBAINE DU TERRITOIRE : ENTRE RENOUVELLEMENT DES CENTRES-BOURGS ET RESPECT DU CADRE DE VIE

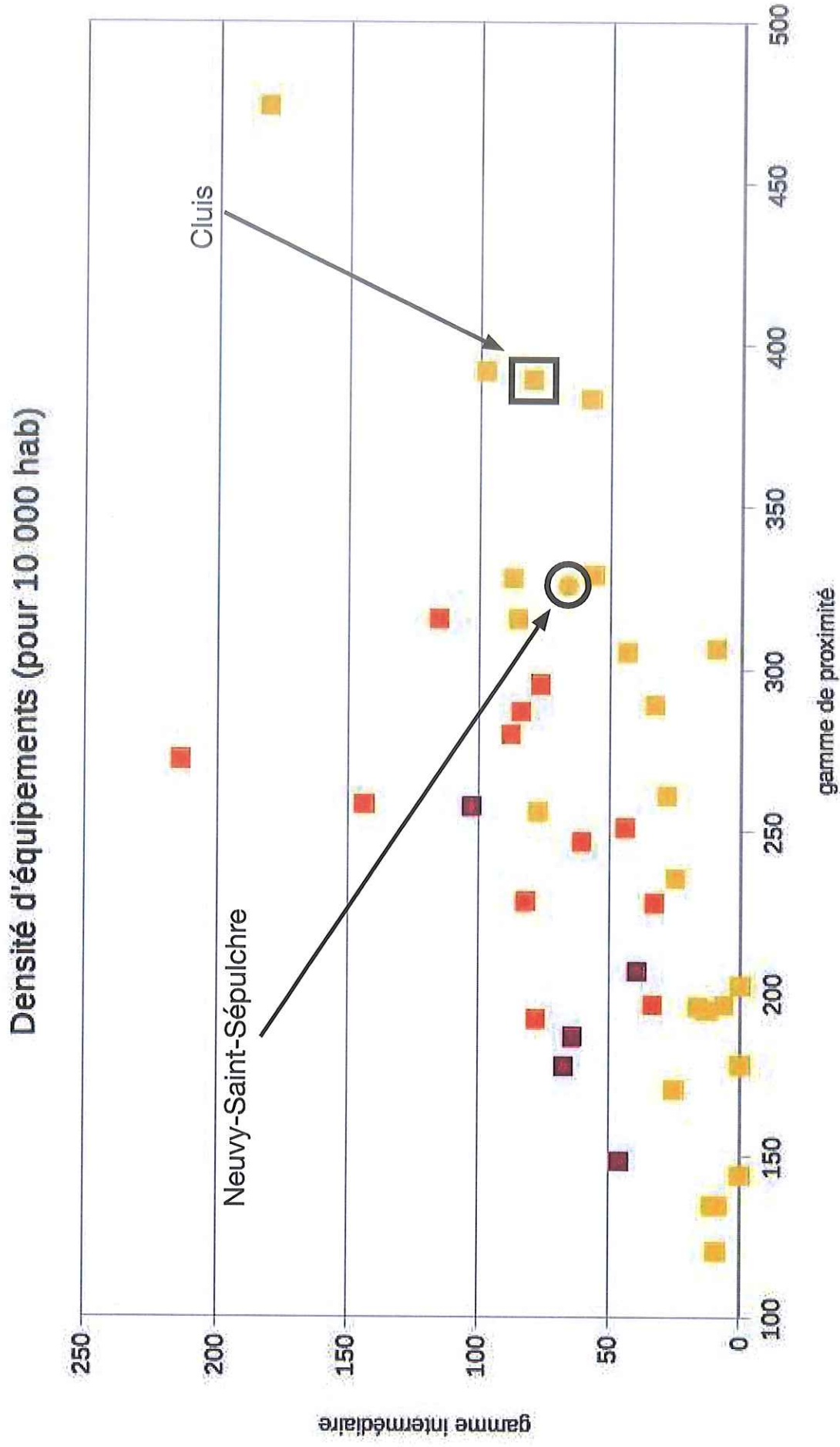
Hierarchiser les polarités pour répondre aux besoins de la population et assurer le fonctionnement cohérent du Pays

- Pôle structurant : Diversifier et moderniser l'offre d'emplois, de logements et d'équipements, pour initier et porter un dynamisme à l'échelle du Pays.
- Pôle secondaire : Accompagner un développement modéré par le maintien d'une offre de proximité équilibrée (commerces, équipements, emplois...)
- Bourg rural : Assurer le maintien de la population
- Rapprochement intercommunal et mutualisations (équipements...)
- Proposition de rapprochement
- Initier des actions d'envergure pour revitaliser les centres-bourgs et améliorer les logements
- Orsennes** : Communes nécessitant des actions fortes et ciblées
- Aigurande** : Mobiliser plus fortement les outils existants (OPAH, OPAC...)
- Valoriser les équipements à proximité des centres-bourgs
- Type de valorisation
 - Existant à maintenir
 - Non concerné
 - A créer
- Secteur de valorisation
 - Santé
 - Hébergement spécifique
 - Périscolaire
- Faire de l'environnement et du paysage, le fondement de la stratégie territoriale
 - Maitriser la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers
 - Préserver, valoriser et vivre les paysages
 - Améliorer la qualité urbaine et reconquérir les paysages dégradés
 - Valoriser la trame verte et bleue
- Espaces protégés (Natura 2000, ENS, ZNIEFF)
- Corridors écologiques (principes)
- Favoriser les mobilités alternatives et s'inscrire dans les dynamiques initiées par le Département
 - Borne de charge pour véhicule électrique prévue
 - Aire de covoiturage à créer



Source : IGN - Réalisation : Ville Ouverte - 2018

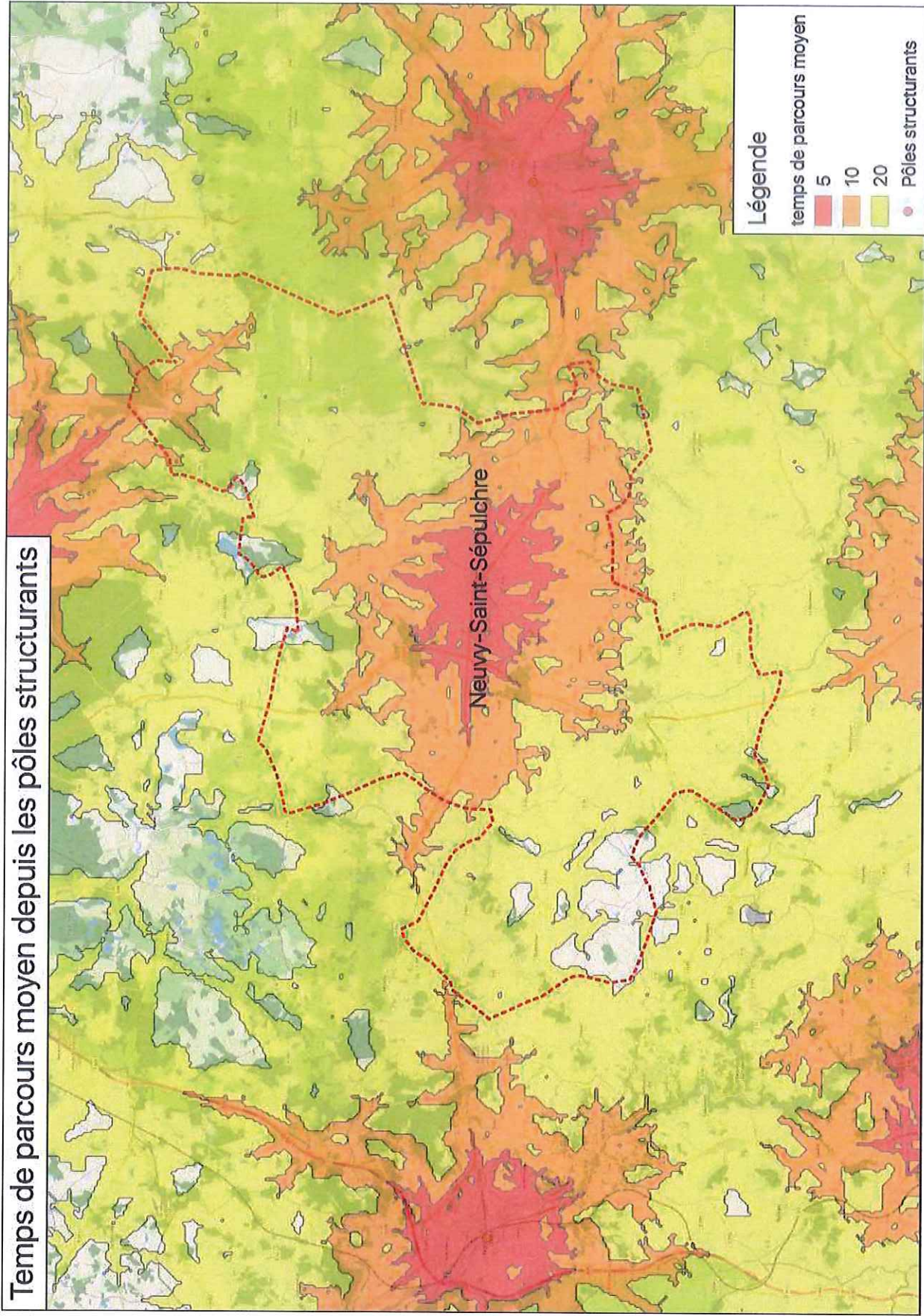
Quelle situation pour les pôles ?



Temps de parcours moyen

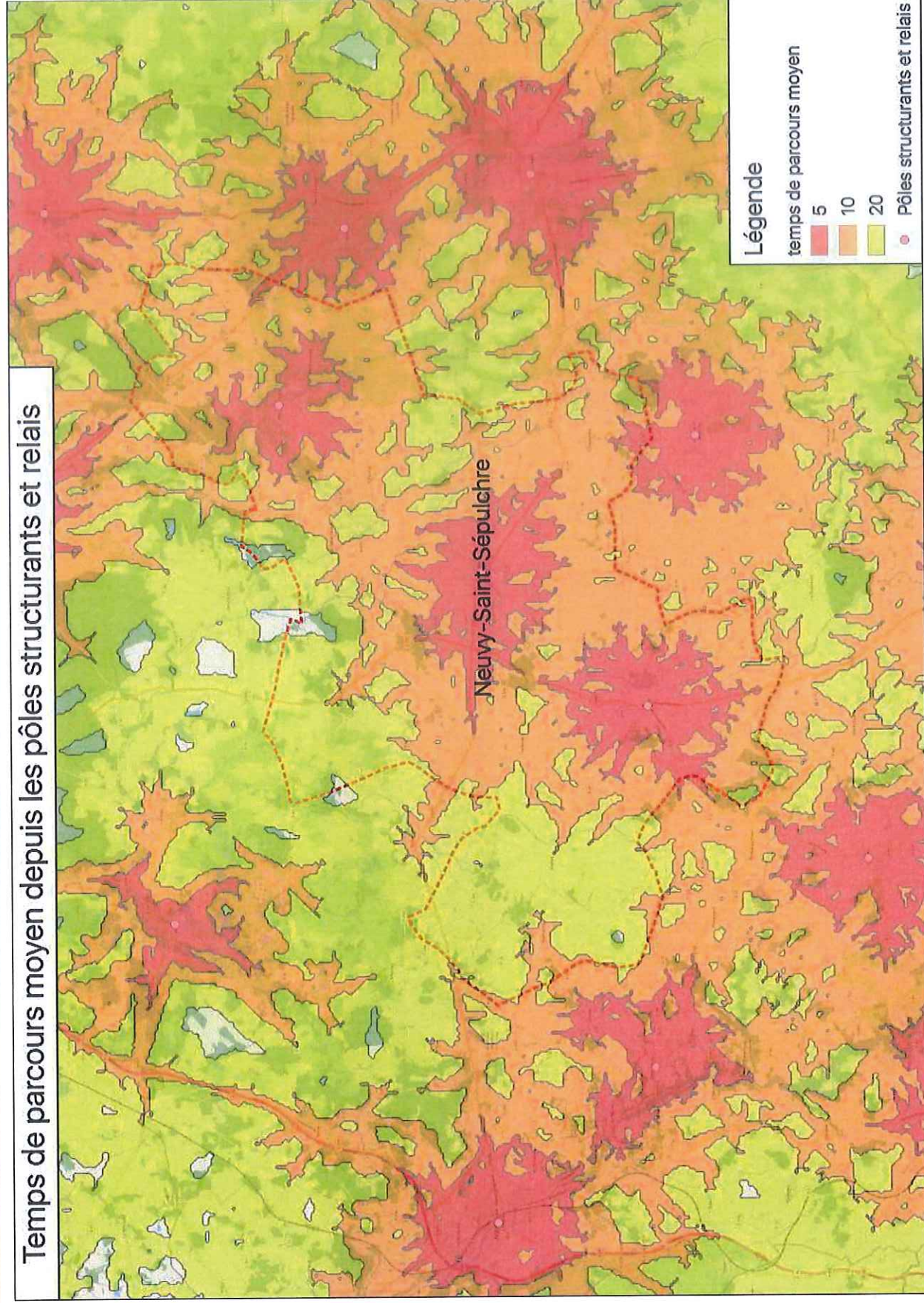
À partir des pôles structurants

Temps de parcours moyen depuis les pôles structurants



Avec les pôles d'appui

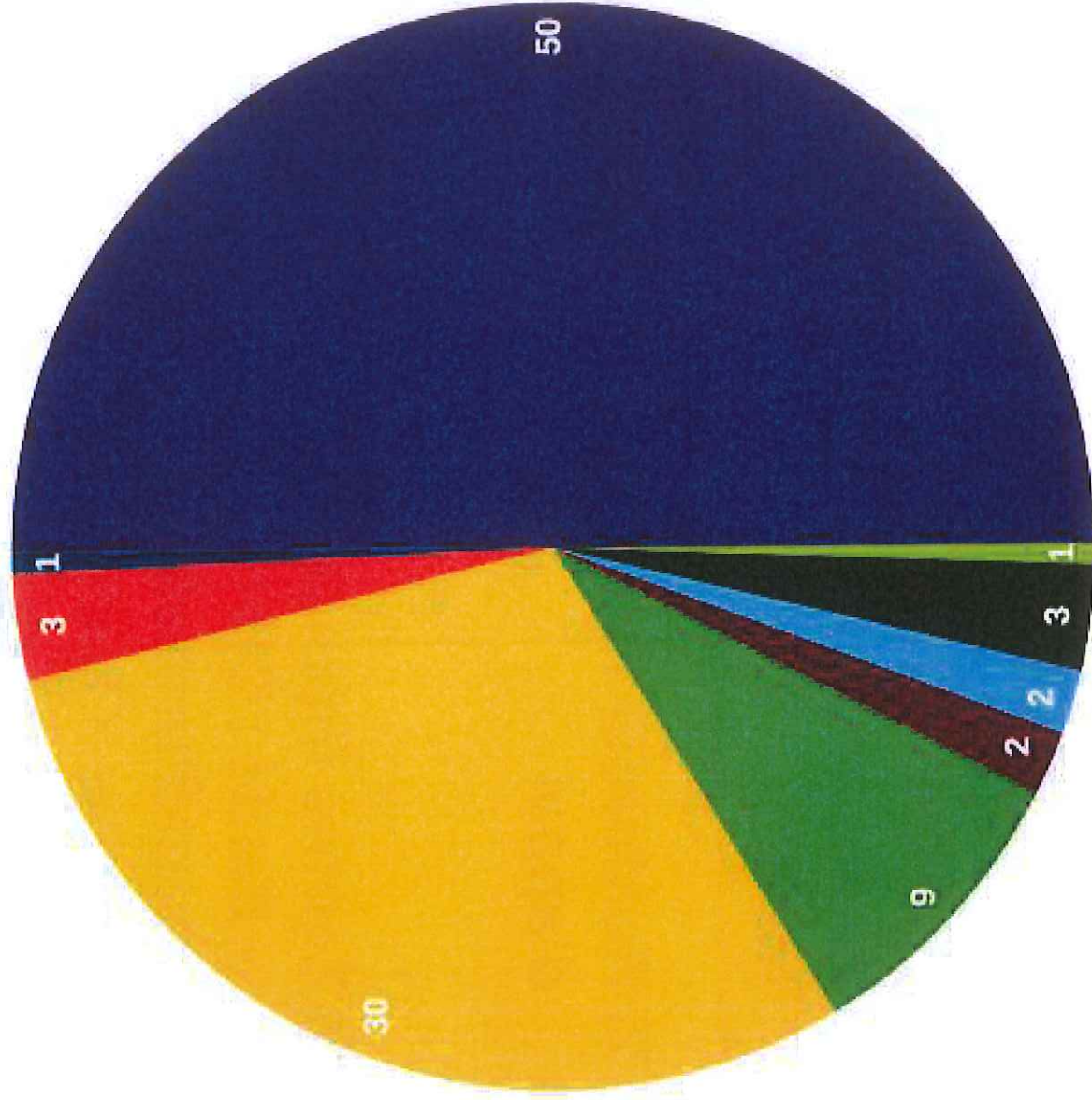
Temps de parcours moyen depuis les pôles structurants et relais



Le tissu associatif

Le tissu associatif

- Commerce, auto, moto
- Services administratifs
- Culture, sports
- Santé, sociale
- Hébergement et restauration
- Information et communication
- Enseignement
- Agriculture, pêche
- Autres services



Plus de 150 associations sur le territoire intercommunal

Et le rôle du PLUi dans tout ça ?

- 1) Révéler et maintenir la forte densité d'équipements à l'échelle de la communauté de communes et des pôles actuels**
- 2) Renforcer l'armature territoriale en s'appuyant sur les pôles d'appui**
- 3) Zooms thématiques :**
 - **Santé : Offrir les conditions de maintien ou de développement d'une offre de base (maisons de santé sur Neuvy-Saint-Sépulchre, Cluis, et Mers-sur-Indre ?)**
 - **Sport et culture : Mutualiser les moyens pour créer des équipements communautaires (Neuvy-Saint-Sépulchre, Cluis et Mers-sur-Indre)**

Seuils de généralisation départementaux

◀◀ Le seuil de généralisation d'un équipement est le nombre d'habitants à partir duquel 9 communes sur 10 disposent dudit équipement. ▶▶

OFFRE PÔLE TERRITORIAL

Supermarché
Banque
Librairie

1 400 habitants

OFFRE PÔLE DE SANTÉ

Médecins généralistes
Infirmiers
Pharmacie
Kiné

900 habitants

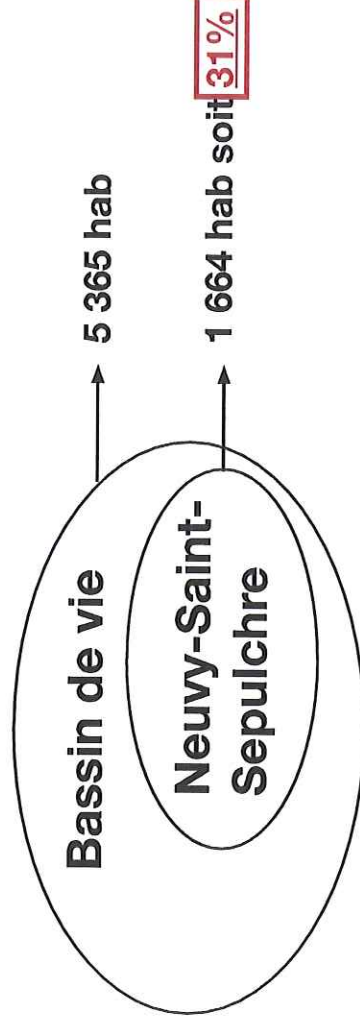
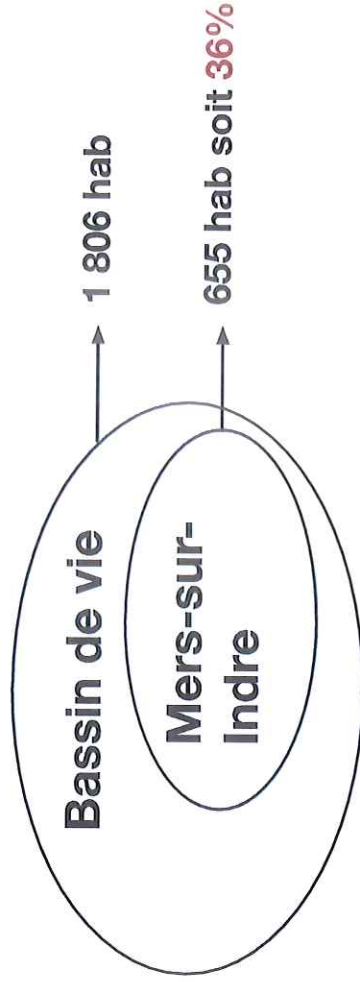
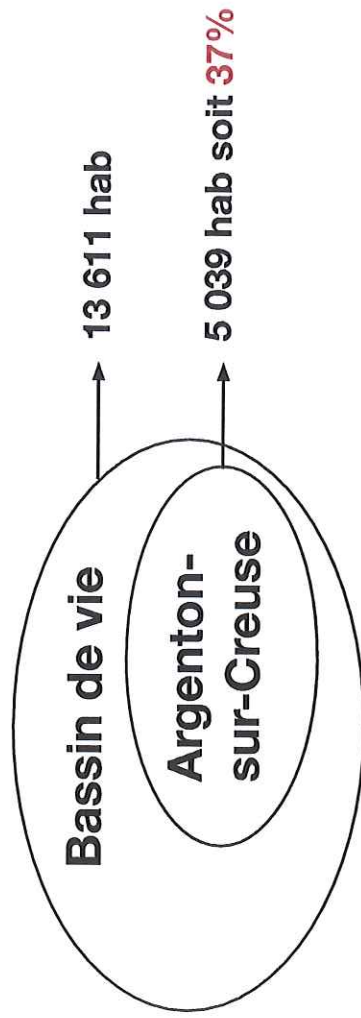
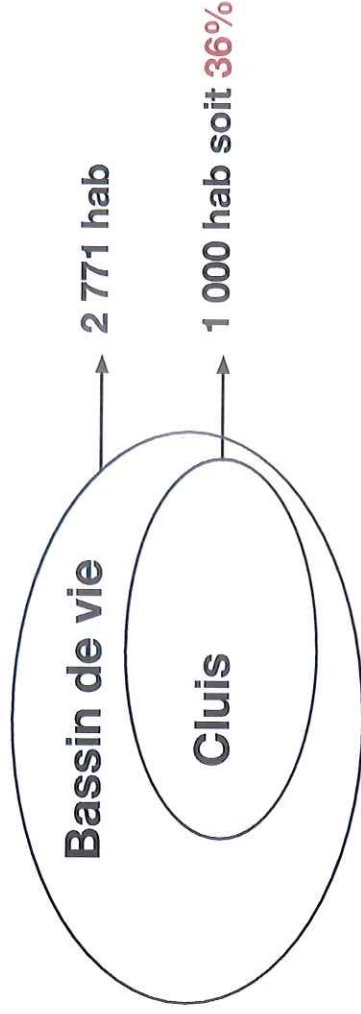
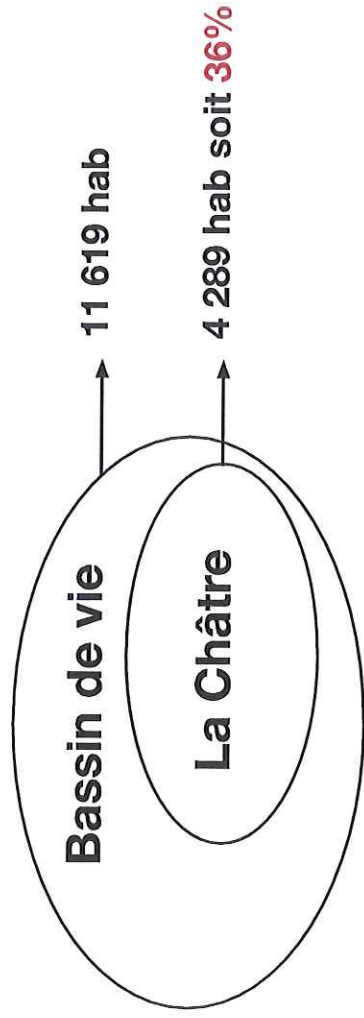
OFFRE PÔLE DE PROXIMITÉ

Boulangerie
Boucherie
Poste

Neuvy-Saint-Sepulchre 1 660 hab
Cluis 1 000 hab
Mers-sur-Indre 655 hab

650 habitants

Équilibre pôles/bassins de vie



PÔLE : 1/3 RESTE BV : 2/3

Approche sur les zones de chalandise

OFFRE PÔLE TERRITORIAL

Supermarché
Banque
Librairie

1 400 habitants

TAILLE BASSIN DE VIE

4 200 habitants



Bassin de Neuvy-Saint-Sépulchre
5 365 hab

OFFRE PÔLE DE SANTÉ

Médecin généraliste
Infirmier
Pharmacie
Kiné

900 habitants

2 700 habitants



Bassin de Cluis
2 771

OFFRE PÔLE DE PROXIMITÉ

Boulangerie
Boucherie
Poste

650 habitants

1 950 habitants



Bassin de Mers-sur-Indre
1 806

Point sur la concertation

La concertation

- **Diffusion d'informations dans la presse locale** (annonces légales), sur le site internet de la communauté de communes avec une partie spécifique pour le PLUi (rédaction à la charge du Bureau d'études) ;
- Diffusion d'informations dans les bulletins d'information communaux lorsqu'ils existent (rédaction à la charge du bureau d'études) ;
- **Animation d'ateliers thématiques** (bureau d'études et maître d'ouvrage) ;
- Mise à disposition dans les Communes et au siège de la Communauté de Communes de supports d'information relatant les principales étapes du projet : diagnostic, PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables), OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ... à la charge du bureau d'études ;
- Organisation de plusieurs réunions publiques avec le bureau d'études et le maître d'ouvrage,
- Programmation d'une exposition au siège de la Communauté de communes, réalisation et mise en place à la charge du bureau d'études ;
- Mise en place d'une adresse mail spécifique permettant à la population d'adresser ses contributions au projet (maître d'ouvrage),
- **Ouverture d'un registre mis à la disposition des habitants** du territoire pendant toute la durée de la procédure au siège de la Communauté de communes (maître d'ouvrage).

Point sur le calendrier

